

Absent excusé : Claude FAIVRE



DELIBERATIONS



Refus de PLUi à la Communauté de Communes de Maiche :

Suite à la loi ALUR, les Communautés de Communes exercent de plein droit la compétence «documents d'urbanisme » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Sachant que le Conseil Communautaire de Maiche s'oppose au transfert de cette compétence, que la commune d'Indevillers est en fin de réflexion de choix de document d'urbanisme, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

Adhésion au service départemental d'aides aux communes (AD@T) :

Suite à des changements de réglementation, le Département a créé une Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T). Ce service permet de continuer d'apporter une assistance de nature technique et juridique aux communes et leurs groupements, dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), la délivrance de conseils juridiques. La cotisation s'élève à 0.60€ / habitant / an. Le Département finance 50 % de ce service. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service.

Allocation de compensation suite à changement de régime fiscal à CCPM :

Des éléments nouveaux sont à prendre en compte :

- prise de nouvelles compétences par la CCPM (Communauté de Communes de Maiche), exercées auparavant par la CCSH (Communauté de Communes de Saint-Hippolyte),
- changement de régime fiscal qui permet à la CCPM de lever les impôts professionnels
- régime de neutralité fiscale qui oblige à ce que les impôts de la CCPM soient identiques pour tous les habitants du territoire.

... Les impôts payés par les habitants de l'ex CCSH seront donc moins élevés ... mais les dépenses liées aux compétences restent identiques et doivent être compensées par d'autres impôts.

Les communes devront donc compenser cette diminution des impôts perçus par la CCPM en augmentant les impôts locaux communaux.

Les impôts des habitants ne changeront pas (- impôts CCPM / + impôts commune) sauf variation par rapport à l'équilibre du budget.

Un rapport a été présenté afin « d'approuver le montant de l'attribution provisoire de compensation proposée liée au transfert de fiscalité selon une méthode dérogatoire permettant de neutraliser les effets fiscaux du changement de périmètre et la reprise de la compétence scolaire limité au territoire de ces 24 communes ».

Pour la commune d'Indevillers, la conséquence de « correction de fiscalité » s'élève à 1 703 €uros / an (+ 24 165 €. avant correction / - 25 868 €. après correction).

Ces dispositions, plutôt « complexes », correspondent à des obligations réglementaires dans cette situation. Elles ne changent rien pour les contribuables privés.

Programme de travaux ONF :

Un programme de travaux dans la forêt communale est proposé comme chaque année par l'ONF. Le Conseil Municipal retient des travaux de dégagements manuels et intervention en futaie, correspondant à environ 12 % des recettes prévisionnelles 2017.



DIVERS



• Demande / terrain communal à Surmont :

La commune est sollicitée par une demande de supplément de terrain. Une nouvelle proposition a été faite par le propriétaire vendeur. Il propose un échange de terrain pour compenser le supplément de terrain communal souhaité.

Le Conseil Municipal refuse cette nouvelle offre et maintient sa position de céder la partie « servitude d'aisance » ... Il n'est pas d'accord de vendre ou d'échanger du terrain communal.

• Opportunité d'une piste forestière à proximité d'un autre chantier :

Des membres de la Commission bois se rendront à nouveau sur place pour décider de la pertinence de créer environ 80 m de desserte forestière à proximité d'une piste à créer à Fuesse. Il s'agit de profiter de la présence d'une entreprise sur les lieux.

• Don d'un sapin à l'Association Fête des Légumes (Cette année à Indevillers) :

Le Conseil Municipal accepte de faire un don d'un sapin de 3, 4 m³ à l'Association « Fête des légumes » pour la réalisation d'une table.

• Travaux d'investissements des années à venir : Inventaire, Priorités :

Le Maire propose aux conseillers de dresser un inventaire des travaux d'investissement qui seraient, selon chaque conseiller, à réaliser dans les années à venir.

Cette liste sera une base pour le futur ... au regard des priorités et des possibilités financières.

• PLU Plan Local d'Urbanisme communal :

Le Conseil Municipal s'oriente vers un document d'urbanisme, principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Sa réalisation s'étend sur plusieurs années.

Le Maire sollicite une confirmation de devis.



INFORMATIONS



• Virus Influenza aviaire :

La propagation du virus se poursuit malgré les moyens mis en œuvre. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les oiseaux migrateurs ont entamé leur retour depuis les pays du Sud et sont de potentiels vecteurs de la maladie. Il est donc plus que jamais important de veiller à ce que les détenteurs de basse-cour respectent les mesures obligatoires de claustration de leurs animaux : confinement ou pose de filets permettant d'empêcher tous contacts avec la faune sauvage et protection des aliments et de l'eau de boisson.

• Problème de réception TV par le relais communal :

Les usagers ont subi de gros problèmes de réception TV suite à des difficultés d'émission au relais communal. Notre prestataire historique a été sollicité à de nombreuses reprises. Il a tenté des manipulations qui n'ont pas permis de résoudre les problèmes.

Nous avons sollicité récemment, de ce fait, une nouvelle entreprise nationale spécialisée.

Lors de leur venue au relais communal, il a été constaté que les équipements sur place étaient de très bonne qualité mais sensibles à des perturbations.

Les équipements seront changés très prochainement afin de résoudre rapidement les problèmes, au moindre coût. Date d'intervention prévisionnelle : 24 mars.

Nous attendons, par ce changement, une parfaite réception stable et durable apportant une totale satisfaction aux habitants.

• Dépose de la cabine téléphonique publique :

Orange nous informe que la cabine téléphonique, située devant l'école, sera prochainement déposée.